

TRANSMIS LE 05/10/24  
REÇU LE 05/10/24  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE 06/10/24  
EXÉCUTOIRE LE 06/10/24

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Caractère Exécutoire le 06/10/24  
2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques  
AME / MPL

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

Mme Etienne Le BÉCHÉC

**DÉCISION N°24-581**  
**DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ESPACE**  
**CULTUREL SAINT-EXUPÉRY**  
**32 BIS RUE DE LA STATION 95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE**

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

**VU** la délibération du 29 septembre 2022 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, abrogeant la délibération du 26 mai 2020,

**VU** l'alinéa 27 du Code Général des Collectivités autorisant Monsieur le Maire à procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

**CONSIDÉRANT** le dépôt du permis de construire pour la rénovation énergétique du centre culturel Saint-Exupéry,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - De signer le permis de construire pour la rénovation énergétique du centre culturel Saint-Exupéry.

**ARTICLE 2** - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette décision.

**ARTICLE 3** - Le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - La présente décision sera transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable Public et transcrire au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 07 octobre 2024.

**Xavier MELKI**  
Maire de Franconville-la-Garenne,  
Conseiller régional d'Ile-de-France



## Acte à classer

DEC24-581

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-11-05T15-49-28.00 ( MI256680803 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241007-DEC24-581-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉNOUVELLEMENT ÉNERGÉTIQUE DE L'ESPACE CULTUREL SAINT ÉTIENNE 3, B.S  
RUE DE LA STATION 95130 FRANCONVILLE-LA-GARÇONNE

Date de décision : 07/10/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols  
2.2.2. permis de construire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEC 24-581 TECH.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/11/24 à 15:49

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 05/11/24 à 15:49

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 05/11/24 à 15:54